

Section Européenne Anglais BAC PROFESSIONNEL

OBJECTIF DE LA SECTION EUROPEENNE

La **Section Européenne** (discipline non linguistique) s'inscrit dans une politique d'enseignement « **proche du bilinguisme** » afin de permettre aux élèves qui le souhaitent d'améliorer leur niveau en anglais et développer ainsi leurs compétences à la communication orale, indispensable dans les métiers de l'hôtellerie restauration.

PROGRAMME

- Cours supplémentaire en anglais de technologie appliquée en restaurant et cuisine assuré par un professeur d'enseignement professionnel :
 - 1 heure en seconde
 - 2 heures en première et terminale.
- Un séjour linguistique à caractère professionnel (facultatif) en Grande Bretagne ou Jersey la deuxième année.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Période de formation en entreprise de restauration de 4 ou 6 semaines à l'étranger, dans un pays européen.
- Les stages à l'étranger sont attribués après sélection des élèves suivant leur motivation.

VALIDATION

La mention « Section Européenne Anglais » est portée sur le diplôme du baccalauréat professionnel lorsque les candidats ont satisfait aux deux conditions suivantes :

- 1 - Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12 sur 20 à l'épreuve obligatoire de langue vivante,
- 2 - Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à une évaluation spécifique qui vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de leur scolarité en section européenne dans une discipline choisie par le chef d'établissement (technologie professionnelle).

INSCRIPTION

- L'inscription en section européenne est réservée aux élèves motivés qui souhaitent se perfectionner en anglais professionnel.
- L'admission définitive en section européenne n'est effective qu'après étude du dossier et décision favorable du chef d'établissement.